

Procès-verbal d'une Assemblée Générale constitutive

Le trente-et-un janvier deux mille dix-huit, à Orvault, les fondateurs de l'association Ammoneo se sont réunis en Assemblée Générale constitutive.

Étaient présentes les personnes suivantes :

Aurélien Pressensé, résidant au 36 rue de la Samaritaine, 44700 ORVAULT.

Anne Pressensé, résidant au 36 rue de la Samaritaine, 44700 ORVAULT.

Margot Walter, résidant au 23 rue Général Buat au 44000 NANTES.

M. Pressensé est nommé président de séance ;

Mme Walter est nommé secrétaire de séance.

Le président rappelle l'ordre de jour :

- Présentation du projet d'association ;
- Lecture, présentation, discussion et adoption des statuts ;
- Désignation des membres du bureau initial ;
- Attribution des fonctions des membres du bureau initial ;
- Détermination du montant initial des cotisations.

Après débat entre les membres, le président de séance met aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- Lecture et adoption des statuts ;
- L'Assemblée Générale constitutive adopte à l'unanimité les statuts proposés ;
- Désignation des membres et attribution des fonctions du bureau initial ;
- Détermination du montant initial des cotisations.

L'Assemblée désigne MM. Aurélien Pressensé, Anne Pressensé et Margot Walter en qualité de membres du bureau. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Désignation du président

L'Assemblée Générale constitutive donne pouvoir à M. Aurélien, Anne, Yvain, Othon, Arnaud Pressensé aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'association (déclaration à la préfecture et publication au Journal Officiel). Il est ainsi nommé président de l'association Ammoneo. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Désignation du vice-président

Mme Anne, Danièle, Marie Pressensé est désignée comme vice-présidente de l'association. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Désignation du secrétaire

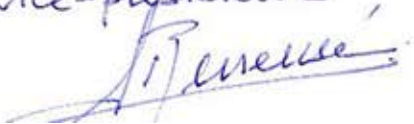
Mme Margot, Laura Walter est désignée comme secrétaire de l'association. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Détermination du montant des cotisations

L'assemblée fixe le montant de la cotisation unique à vingt-cinq euros. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

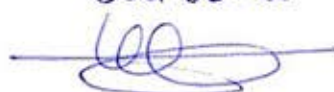
Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive, signé par l'ensemble des fondateurs de l'association Ammoneo.

PRESSENSÉ Anne
Vice-présidente



À Orvault, le 31/01/2018

WALTER Margot
Secrétaire



PRESSENSÉ Aurélien
Président

